

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2026-PERM-83 en date du 9 avril 2026, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 avril 2026, portant délégation de fonction à Céline PERREAU, 2^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à la culture et à la vie associative,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser une représentation du spectacle vivant « Alter Ego » de Thibault Cauvin le 16 octobre 2026 à l'Espace Culturel Treulon situé 44 Avenue de Verdun à Bruges,

CONSIDERANT le **contrat de cession du droit de représentation du spectacle vivant « Alter Ego » de Thibault Cauvin** proposé par la SAS ASTERIOS SPECTACLES dont le siège social est situé 35 Rue du Chemin Vert à Paris (75011), représentée par Monsieur Olivier POUBELLE en qualité de Gérant,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer**, avec la **SAS ASTERIOS SPECTACLES** (SIRET 484 577 754 00027), le contrat de cession du droit de représentation du spectacle vivant « Alter Ego » de Thibault Cauvin pour une représentation le 16 octobre 2026 à l'Espace Culturel Treulon.
- **De payer** à la SAS ASTERIOS SPECTACLES, à réception d'une facture, la somme de **7 062,10€ HT soit 7 450,52€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
 - 7 000€ HT (TVA 5,5%) au titre de la cession du spectacle
 - 62,10€ HT (TVA 5,5%) au titre des défraiements repas
- **De prendre en charge** les droits d'auteurs afférents au spectacle ainsi que les frais d'hébergement pour 3 chambres single et 3 repas.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire



Céline PERREAU